Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260116-2026_001-DE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents	: 7
Votants	: 8

L'an deux mille vingt-six le 16 janvier à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR
ABSENTS EXCUSES : Michèle BELLEGO pouvoir à Armelle LE FOURNIER - Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD
ABSENTS : Rozenn ANTHOINE

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_001 BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2/2025

Rapporteur : François Le Cotillec

Afin de permettre la saisie des écritures relatives aux reprises de subventions (opérations d'ordre), il convient d'ajuster les provisions des chapitres 040 et 042 comme suit :

- **Compte 777 (recettes de fonctionnement)** : + 7600 €
- **Compte 139158 (dépenses d'investissement)** : + 7 600 €

Pour permettre l'équilibre des sections, la décision modificative intègre le provisionnement de la somme de 7600 € aux chapitres 023 (dépenses de fonctionnement) et 021 (recettes d'investissement)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nécessité de corriger les crédits budgétaires de la commune,
Vu la nomenclature comptable M57,
Vu le rapport présenté,

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n° 2/2025 du budget principal (52700) de la commune ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC